



## SOMMAIRE

	Page.
<i>Point 87 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) . . . . .</i>	1115

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

## POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays  
et aux peuples coloniaux (suite)

1. U THANT (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis, tout d'abord, de présenter à la délégation de l'Union soviétique les remerciements sincères de ma délégation pour avoir formulé une demande [A/4501] en vue de l'inscription à notre ordre du jour de la question que nous étudions maintenant.

2. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le problème du colonialisme n'a cessé d'intéresser les maîtres à penser du monde entier et l'on peut dire que l'éveil de la conscience nationale chez les peuples subissant le joug colonial constitue l'un des faits les plus remarquables de la période d'après guerre. Immédiatement après le dernier conflit mondial, une modification profonde s'est produite, qui a affecté la carte politique du monde entier. Cette modification a principalement affecté les continents de l'Asie et de l'Afrique.

3. On se rappellera que les longues années de guerre ont été marquées par une brusque détérioration des relations entre ceux qui dominaient et ceux qui étaient dominés. La tension et les difficultés résultant des conséquences d'une guerre sans merci, l'agitation et le trouble marquèrent l'apogée d'une lutte longue et difficile que les peuples soumis à une domination étrangère avaient engagée pour obtenir leur liberté. Ces peuples, qui, jusque-là, n'étaient pas suffisamment mûrs pour être parfaitement conscients de ce qu'était l'indépendance qu'ils réclamaient, exigèrent alors les mêmes droits à la souveraineté nationale que ceux dont jouissaient depuis longtemps des Etats plus avancés.

4. Certes, il faut reconnaître que les nations européennes ont tiré un bénéfice immense de la découverte de vastes régions dotées de ressources naturelles importantes, où les investissements de capitaux étaient d'un bon rapport et où la main-d'œuvre était à bas prix. L'influence de la civilisation occidentale sur les populations arriérées, dont la plupart avaient connu pendant des siècles une civilisation qui leur était propre, s'est exercée selon une conception impérialiste. En général, les missionnaires et les explorateurs ont été les pionniers, mais les commerçants et les fonctionnaires coloniaux ont suivi dans leur sillage. Mais il faut également reconnaître que, sans cette

influence, les conditions de vie d'un grand nombre de races autochtones seraient sans doute restées relativement primitives. L'esprit d'entreprise commerciale des nations européennes a provoqué le stimulant nécessaire.

5. Chaque fois qu'on examine le problème du colonialisme, on est enclin à se demander si la méthode impérialiste était moralement justifiable, si l'influence de la civilisation occidentale a valu plus de bienfaits que de maux aux peuples asservis. A n'en pas douter, les pays coloniaux peuvent s'enorgueillir d'avoir réfréné ou éliminé quelques-uns des excès les plus néfastes de la vie primitive, à savoir torture des prisonniers, tyrannie de roitelets, etc.; les pays coloniaux ont construit des hôpitaux, amélioré l'état sanitaire, essayé de combattre aussi bien l'ignorance que la maladie.

6. Mais, en face de telles réformes et d'autres encore, tout aussi substantielles, il faut relever certains traits et tendances qui ont contrebalancé cette influence de progrès. On a tout d'abord constaté que les puissances colonisatrices, quand elles mettaient en valeur les ressources naturelles d'un territoire, ont essentiellement agi dans leur propre intérêt commercial. La majeure partie des richesses du sol était accaparée par les capitalistes coloniaux. La République du Congo (Léopoldville) en a fourni un exemple classique. Le niveau de vie indigène avait été élevé, mais les colonisateurs avaient un intérêt évident à maintenir les bénéficiaires à un niveau élevé et les salaires, en revanche, à un niveau très bas.

7. Au surplus, l'influence de la civilisation européenne a été limitée par le fait que la communauté européenne maintenait soigneusement une ségrégation qui l'isolait de la société indigène. Des clubs, des voitures de chemin de fer étaient réservés strictement aux Européens. Cette discrimination raciale organisée ne pouvait que susciter de l'amertume parmi les autochtones, surtout parmi les éléments instruits de la population. Par-dessus tout, l'éveil d'une conscience nationale au sein des populations indigènes s'est traduit par un désir irrésistible d'indépendance politique et a pris la forme d'une hostilité croissante vis-à-vis des colons blancs en qui elles voyaient des étrangers, des usurpateurs d'un pouvoir sur lequel ils n'avaient aucun droit moral, même s'ils ont apporté des améliorations sensibles sur le plan économique et social.

8. Une grande puissance coloniale européenne, à la fin de la seconde guerre mondiale, a vu la nécessité impérieuse de modifier cet état de choses: le Royaume-Uni, qui a su fixer une date précise pour mettre fin à sa domination en Inde, au Pakistan et en Birmanie. Un élément catalytique a été aussitôt introduit dans les relations entre Anglais et Asiatiques: la libération devint un objectif, un défi, une aspiration. L'hostilité et le ressentiment disparurent. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de mon pays, une amitié chaleureuse avec le Royaume-Uni a remplacé l'amertume accumulée pen-

dant un siècle. J'aimerais pouvoir en dire autant des autres puissances coloniales. Mais ce qui se produit actuellement dans le vaste continent africain montre clairement que des éloges similaires ne peuvent être décernés à ces autres maîtres. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, l'inscription de ce point à l'ordre du jour, sur l'initiative de l'Union soviétique, est particulièrement opportune.

9. J'ai eu l'occasion de dire, à une session précédente de l'Assemblée générale, que, si l'on retarde trop longtemps le processus d'accession à l'indépendance, un sentiment de frustration et de désespoir s'empare des esprits et engendre malheureusement la rancœur et la haine. Si un pays doit lutter trop longtemps pour son indépendance, des forces extrêmes apparaissent à la surface et prédominent, qui ne sont certainement pas de nature à favoriser la cause de la démocratie — but que la plupart d'entre nous recherchent — ni celle de l'amitié entre les nations.

10. Conscients du désir passionné de liberté et de la détermination que manifestent tous les peuples dépendants de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes, convaincus, d'autre part, que tous les peuples ont un droit inaliénable à la liberté totale, les Premiers Ministres de cinq pays asiatiques — la Birmanie, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan — ont par-rainé en commun, à la conférence de Bogor, la convocation d'une conférence africano-asiatique à laquelle ils ont convié 25 pays de ces deux continents. A l'exception de la Fédération de l'Afrique centrale, les 24 autres pays ont accepté cette invitation et la conférence s'est réunie à Bandoung, en Indonésie, du 18 au 24 avril 1955. Cette conférence historique a, avec l'accord unanime des pays participants, publié dans son communiqué final une Déclaration sur les mesures en faveur de la paix et de la coopération mondiales, et a défini les objectifs que les pays participants devaient s'efforcer de réaliser conjointement.

11. Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur la signification historique de cette déclaration de Bandoung, ni sur ses répercussions sur le plan mondial. Je me bornerai à dire que l'opposition à toutes les formes de colonialisme et les efforts tendant à acquiescer et à sauvegarder l'indépendance nationale ont constitué les thèmes principaux des débats. Les 29 pays d'Asie et d'Afrique ont été unanimes à déclarer que le colonialisme sous tous ses aspects était un fléau auquel il fallait rapidement mettre un terme.

12. Depuis lors, de nombreux territoires dépendants ont reconquis l'indépendance qui leur revenait de droit; mais bien d'autres pays se trouvent encore sous la domination étrangère. Pour le salut de la paix et de la stabilité, il convient de prendre immédiatement des mesures pour que s'effectue le transfert des pouvoirs entre les mains des peuples vivant encore sous le joug colonial, conformément à leur volonté et à leur désir librement exprimés, et sans que cette opération soit assortie de conditions ou de réserves. En particulier, il faut absolument que cessent toutes les activités militaires ou mesures de représailles, de quelque nature qu'elles soient, prises à l'encontre des peuples dépendants.

13. Certes, nous ne voulons pas dire que les puissances coloniales doivent supprimer les forces de police normales destinées à accomplir leurs missions normales et légitimes qui consistent à lutter contre les criminels. Il faut distinguer très nettement entre les délits ordinaires et les actes de nature politique.

L'une des grandes erreurs des puissances coloniales a été — et continue d'être — leur inaptitude à établir la distinction entre les chefs nationalistes et les criminels. Il est, en effet, bien connu que la plupart des chefs des nouvelles nations ont passé une grande partie de leur vie dans les prisons des colonisateurs.

14. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation et celles de 39 autres pays d'Asie et d'Afrique ont patronné le projet de résolution qui est contenu dans le document A/L.323 et Add.1 à 4. Je voudrais inviter l'Assemblée tout entière à approuver ce projet de résolution.

15. Avant de terminer, permettez-moi d'examiner brièvement l'un des phénomènes auxquels on assiste très souvent après qu'un pays a acquis son indépendance, phénomène qui ne manque pas d'étonner les observateurs: je veux parler de l'absence des attributs traditionnels de la démocratie dans la structure de plusieurs pays nouvellement indépendants. Il faut comprendre que la quasi-totalité des mouvements nationalistes sont dirigés par une classe de personnes qui, dans un certain sens, sont privilégiées, c'est-à-dire qu'elles ont pu recevoir une instruction avancée, ce dont peu d'élus peuvent, jusqu'à présent, bénéficier en Afrique. Ce petit nombre d'élus se trouve ainsi placé dans une situation avantageuse par rapport au reste de la population. Par suite de toute une série de circonstances, cette classe qui a reçu une instruction avancée lutte en avant-garde pour l'indépendance et c'est en faveur de cette classe que, dans la majeure partie des cas, s'effectue le transfert des pouvoirs. Ce serait une erreur de supposer que les institutions politiques et les formes démocratiques telles qu'elles existent dans la plupart des pays nouvellement indépendants doivent être obligatoirement du même type que les institutions britanniques ou américaines et qu'il faille nécessairement que deux partis principaux seulement puissent lutter l'un contre l'autre pour obtenir le suffrage des électeurs. Le concept selon lequel la démocratie exigerait la présence d'une opposition organisée face au gouvernement au pouvoir ne peut être partout valable. La démocratie exige qu'une telle opposition puisse s'exercer librement, mais cela ne signifie pas nécessairement que cette opposition doive exister. Dans un grand nombre de pays nouvellement indépendants — et je pense plus particulièrement à l'Afrique — il est fort peu probable qu'il existe, pendant un certain nombre d'années encore, un système fondé sur deux partis rivaux. En fait, les mouvements nationalistes vont s'affirmer dans toute leur puissance. Ils vont contrôler le gouvernement et organiser la mise en valeur du pays sur le plan économique et social, sans qu'ils aient pour autant à combattre une opposition venue de l'intérieur du pays. Toute menace extérieure ne ferait que raffermir leur position. Beaucoup de temps passera avant que n'apparaissent dans ces nouveaux pays les conditions pouvant permettre l'organisation d'une véritable opposition. Il est bon de se rappeler que le système démocratique, pour excellent qu'il soit, représente une forme de pouvoir dont le fonctionnement s'avère particulièrement délicat.

16. M. MILLA BERMUDEZ (Honduras) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Honduras, qui a voté en faveur de l'inscription de la question du colonialisme à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale [903ème séance], me délègue maintenant à cette tribune pour honorer un vote qui répond aux aspirations de ces hommes, de ces groupes humains, de ces populations qui ne peuvent exercer leurs droits

souverains parce qu'ils se trouvent sous l'emprise d'un régime politique et social qui agonise et qu'on appelle le colonialisme.

17. Après avoir étudié les faits en toute objectivité, nous devons dire tout d'abord que le pays qui était le moins autorisé moralement à proposer une telle question est bien l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Par ailleurs, nous devons rendre hommage à ces nations — qui, de leur plein gré ou sous la pression des événements — ont su montrer leur magnanimité en octroyant l'indépendance aux pays qu'ils dominaient. Nous devons rendre hommage, en particulier, à la France et au Royaume-Uni qui, depuis la seconde guerre mondiale, ont libéré les populations de plus de 30 pays — et appuyé leur demande d'admission à l'ONU — représentant une population totale de plus de 750 millions d'habitants et une superficie de plus de 10 millions de kilomètres carrés.

18. Animés par notre attachement à la cause de l'Amérique latine et par notre prise de position en faveur de situations dont on veut malheureusement remettre à plus tard le règlement, ou que l'on veut ignorer, nous entendons déclarer une fois pour toutes que, si le colonialisme agonise, cette agonie dure depuis déjà longtemps; que, par ailleurs, le colonialisme n'est pas un phénomène exclusivement africain-asiatique, puisqu'il y a encore des colonies en Amérique. Lutter contre le colonialisme, c'est défendre une cause, c'est surtout être fidèle au principe même de la liberté pour laquelle les pays de notre hémisphère ont commencé le combat il y a plus de 150 ans.

19. Délaissant les procédés dilatoires basés sur l'interprétation de traités ou d'articles et sur des subtilités qu'affectionnent tant d'adeptes du droit international et de la diplomatie, nous proclamons que, sur cette question, notre position est la suivante: nous exigeons qu'un délai soit fixé pour la suppression de toutes les colonies sur tout le globe, en particulier dans notre hémisphère occidental.

20. Ceci dit, la délégation de l'Union soviétique a proposé à l'Assemblée générale un projet de "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux" [A/4501]. Nous allons procéder maintenant à l'analyse de ce qui a été déclaré au cours de la discussion générale à propos du colonialisme. Nous tenons à préciser qu'en citant des passages de certains discours, nous n'entendons pas verser dans la polémique, ni, encore moins, donner l'impression de vouloir critiquer injustement qui que ce soit. Nous voulons uniquement faire remarquer que, sur notre continent, l'on ne peut trouver des attitudes qui puissent être qualifiées d'anticolonialistes.

21. Au début de la quinzième session de l'Assemblée générale, le 22 septembre 1960, le maréchal Tito a déclaré:

"Ces manifestations de la guerre froide menacent à leur tour de s'étendre à des régions qui avaient été ou sont encore sous la domination coloniale. . . ." [868ème séance, par. 113.]

22. Le jour suivant, le Président du Ghana disait:

"La marée montante du nationalisme africain balaie tout devant elle et met les puissances coloniales en demeure de fournir juste réparation des injustices et des crimes commis pendant des années sur le continent africain. . . ." [869ème séance, par. 1.]

"Pendant des années et des années, l'Afrique a été le paillason du colonialisme et de l'impérialisme, la terre d'élection de l'exploitation et de la dégradation. . . . Mais ces temps sont révolus, révolus à jamais. . . ." [Ibid., par. 3.]

23. Le même jour, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, a dit:

"Il faut en finir avec le colonialisme, qui apporte misère et souffrance aux peuples des pays asservis." [869ème séance, par. 173.]

Lorsque M. Khrouchtchev parlait ainsi, nous pensions aux peuples letton, lituanien, slovène, tchécoslovaque, bulgare, ukrainien, hongrois, etc., que le colonialisme soviéto-communiste a privés de leur liberté.

24. De son côté, le président Nasser, de la République arabe unie, a dit:

"Il y a quatre ans, le continent africain assistait à la fin d'une ère de colonialisme. . . ." [873ème séance, par. 120.]

Le président Nasser s'est trompé: l'ère du colonialisme ne prendra fin que lorsque toute l'Amérique sera libre.

25. Le représentant du Sénégal, dont le pays vient d'être admis comme Etat Membre de l'ONU, a déclaré:

"A partir du moment où l'on admet que la décolonisation est le grand phénomène de notre siècle, que c'est un fait nécessaire et inéluctable, nous ne voyons pas pourquoi les parties en présence ne chercheraient pas les meilleures conditions possibles pour la réaliser." [876ème séance, par. 171.]

26. Son collègue du Mali a dit dans sa première intervention:

"S'il est vrai que la Guinée a ouvert, en septembre 1958, une brèche dans l'édifice colonial français, il n'est pas moins vrai que c'est le Mali qui s'est acharné durement et patiemment sur les fondations mêmes de cet édifice historiquement condamné à l'effondrement." [876ème séance, par. 187.]

27. Je demande alors: "Sera-ce l'année 1961 ou l'année 1962 qui verra la fin du colonialisme en Amérique?"

28. Le 29 septembre 1960, le représentant du Libéria a dit:

"Le colonialisme sous toutes ses formes meurt lentement et difficilement. . . . L'Afrique est le dernier bastion de ce colonialisme." [878ème séance, par. 255.]

Mais je demande au représentant du Libéria: "Est-il vrai que cette mort ait lieu dans la souffrance? Est-ce que l'Afrique est vraiment le dernier bastion du colonialisme?"

29. Le Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M. Turbay Ayala, après avoir fait allusion à la Conférence de San José de Costa Rica pour repousser toute idée d'intervention étrangère, a déclaré:

"L'Amérique latine n'a nul sujet de craindre les idées avancées ou la justice sociale. . . . L'heure est venue de la grande évolution sociale. . . ." [880ème séance, par. 242.]

M. Turbay Ayala a raison, mais il passe sous silence d'autres termes caractéristiques de cette époque et

de ces pensées qui pourraient se traduire ainsi: l'heure de l'émancipation des territoires coloniaux est arrivée.

30. Permettez-moi de montrer ici comment se présentent les faits. L'Amérique a défendu le droit des autres peuples à la liberté; le problème algérien la préoccupe, comme ce fut le cas à l'époque pour la Tunisie et pour le Maroc et pour d'autres pays arabes en Afrique. L'Amérique vient également en aide à l'Afrique noire, comme elle le fit pour l'Asie; certes, si tous les pays américains ne soutiennent pas les mouvements d'indépendance et de libération, beaucoup cependant le font et votent en leur faveur ou — tout au moins — les approuvent.

31. Je dis que maintenant l'heure est arrivée où il faut libérer les colonies qui subsistent encore sur notre continent. Je demande alors: "Allons-nous recevoir l'appui des pays africano-asiatiques?"

32. Tandis que le représentant du Mali — devant une commission de l'Assemblée — parle des prisons en Angola et s'attaque énergiquement à l'attitude récalcitrante du Portugal colonialiste, son collègue du Libéria déclare que de "la montée du nationalisme africain et le fait que les pays opprimés veulent être autonomes et diriger leurs propres affaires ne peuvent plus être considérés comme matière à finesse juridiques et à subtilités constitutionnelles"<sup>1/</sup>. Ces deux délégations voient donc le problème sous l'angle purement africain et ne mentionnent ni n'établissent de rapport avec le problème qui existe en Amérique.

33. Les Pays-Bas — pour citer un exemple — ne parlent guère de l'indépendance des Antilles néerlandaises, ni de celle d'Aruba, de Curaçao, du Surinam ou Guyane néerlandaise. La population totale de ces territoires dépasse 300.000 habitants avec une superficie supérieure à 140.000 kilomètres carrés, soit 17 fois l'étendue de l'Equateur. Tous ces territoires sont géographiquement séparés de leurs métropoles; sur le plan ethnique comme sur le plan culturel, ils sont différents des pays qui les gouvernent ou les exploitent.

34. La France conserve les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, ainsi que la Guyane française, dont la population totale dépasse 500.000 habitants et dont la superficie est supérieure à 94.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire deux fois l'étendue du Chili.

35. Le Royaume-Uni est en train de nous retenir des territoires qui arriveront difficilement à devenir américains si l'on utilise le processus de formation qui a été employé pour créer une fédération d'îles, où la Trinité, Tobago et la Jamaïque jouent un rôle prépondérant. Néanmoins, il est indiscutable que la fédération s'achemine vers l'autonomie, vers la liberté. Il reste donc à sauver Belize, la Guyane britannique et les îles Malouines.

36. Notre position consiste par conséquent à s'efforcer d'étendre le problème colonial à notre continent, à lui donner un caractère d'urgence, à lui imprimer cette vigueur du nationalisme pur qui a été à l'origine de notre indépendance, à faire en sorte que le mouvement qui atteint les côtes d'Afrique se prolonge jusqu'aux Antilles, les Caraïbes et l'Atlantique sud, puisque, en fin de compte, c'est le même océan, sous des noms différents, qui nous unit et nous sépare.

37. Au cours du débat général, on nous a fait remarquer que nous avons oublié — impardonnable oubli de notre part, je le répète — les territoires coloniaux subsistant en Amérique, qui couvrent une superficie de 2.700.000 kilomètres carrés environ et comptent plus de 3 millions d'habitants. Il semble qu'un accord tacite soit intervenu pour ne même pas mentionner les colonies sur le territoire américain. Il semble que ces pays soient condamnés à demeurer pour toujours des colonies.

38. Ma délégation considère comme inacceptable le projet de déclaration présenté par l'Union soviétique [A/4502 et Corr.1] et votera contre lui. Pour ce qui est du projet de résolution africano-asiatique [A/L.323 et Add.1 à 4], nous nous réservons le droit de nous en occuper plus tard.

39. La délégation du Honduras croit que la meilleure façon d'arriver à une solution définitive sur ce point serait de créer une commission chargée de transmettre des rapports circonstanciés et de faire des recommandations pratiques quant à la façon de résoudre ce problème. C'est pourquoi je soumetts à l'examen de l'Assemblée le projet de résolution suivant<sup>2/</sup>:

"L'Assemblée générale,

"Considérant que l'humanité ne peut rester indifférente devant le fait que certains peuples ne jouissent pas encore de l'autodétermination et de l'autonomie,

"Considérant qu'il faut accélérer le processus d'émancipation pour que ces peuples puissent progresser dans le plus bref délai vers la création de cadres politiques et sociaux qui leur permettent d'assumer les attributs du contrôle gouvernemental et d'exercer des droits et contracter des obligations comme sujets de droit public,

"1. Proclame l'élimination du colonialisme dans le monde;

"2. Décide de nommer une commission composée de cinq membres (un Africain, un Latino-Américain, un Asiatique et deux membres appartenant à des puissances administrantes), qui se rendra dans les possessions coloniales qui ne jouissent pas encore de l'indépendance et fera des recommandations à l'Assemblée générale à sa seizième session, sur la manière la plus appropriée, rapide et efficace d'assurer la disparition absolue du colonialisme dans le monde entier et l'accession de tous les peuples qui se trouvent encore dans la situation de colonies à la qualité d'Etats indépendants et souverains."

40. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: En cette occasion mémorable et alors que l'Assemblée générale examine la question de l'octroi de l'indépendance à tous les peuples du monde, le cri de liberté jaillit de la conscience universelle et nous invite instamment, tous sans distinction, à soutenir le droit à la liberté et à l'indépendance de ceux qui sont opprimés et privés de tout. Cette voix de la liberté sort des tombes des martyrs qui ont sacrifié leur vie pour sauver leur terre natale. Elle s'élève des champs de bataille où les soldats défendent l'honneur de leur nation. Elle vient de l'exil auquel les patriotes ont été condamnés. Elle s'élève des misérables tentes sous lesquelles vivent les réfugiés chassés de leur patrie.

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Quatrième Commission, 1034<sup>e</sup> séance, par. 5.

<sup>2/</sup> Distribué ultérieurement sous la cote A/L.324.



Elle vient des prisons où languissent les héros. Cette voix de la liberté résonne enfin en chaque homme, en chaque femme opprimés qui se voient refuser le droit à une vie convenable. La liberté et l'indépendance sont en effet les facteurs essentiels du progrès de l'homme et d'une vie heureuse et pacifique dans laquelle tous les peuples peuvent jouir d'une fraternité et d'une égalité totale.

41. Dans son vaste désert où nulle muraille ne limite ses mouvements et où l'horizon n'oppose aucune frontière à son imagination, le Bédouin a frappé loin et fort dans sa recherche de la vérité. Il a exploré la mer et découvert la terre. Il a observé les étoiles et étudié la nature. Puis il a trouvé son chemin, celui qui mène à l'éternité. La liberté lui a ouvert les portes de sa prison et a fait de lui un homme d'énergie et un homme d'action.

42. C'est tout au début de l'histoire des Arabes, il y a de cela 1.400 ans, que leur second calife a énoncé sa règle impérissable: "Comment des peuples peuvent-ils être réduits en esclavage alors qu'ils sont nés libres?" Cet esprit de libération enflamma brusquement tout le monde arabe au cours de ces dernières années. Des révolutions nationales ont éclaté de toutes parts, dans tous les territoires; des foules de martyrs sont tombés au champ d'honneur: grands leur vie durant, ils restent glorieux après la mort.

43. Les Arabes, comme de nombreuses autres nations, ont généreusement payé le prix de leur indépendance. Leurs plaines et leurs collines témoignent amplement de leur lutte désespérée pour l'indépendance et la liberté; en chaque endroit, on découvre, là le mausolée d'un martyr, ici la statue d'un héros. L'indépendance est pour nous le fruit, le salaire d'années d'efforts et de luttes. Nous avons été la chercher dans la tanière des lions, nous nous sommes avancés vers elle à l'ombre de nos seules lances. C'est pour nous, par conséquent, notre dieu le plus cher.

44. Aucune nation ne peut accomplir sa mission dans la vie, tant vis-à-vis d'elle-même qu'envers l'humanité, si elle n'est pas placée sur un pied d'égalité avec les autres nations, si elle ne peut pas bénéficier des mêmes possibilités d'épanouissement. Comment une nation pourrait-elle satisfaire ses aspirations et ses légitimes ambitions si on limite ses prérogatives, si l'on sape ses énergies? Sans indépendance, en effet, on ne peut pas parler de vie productive et prospère.

45. Au cours de ces dernières années, et plus particulièrement cette année-ci, un certain nombre d'Etats africains ont reconquis leur liberté et leur souveraineté totales. Ils sont maintenant parmi nous, ils assument leurs responsabilités internationales d'une façon impressionnante et remarquable; ils se trouvent à l'avant-garde pour défendre la cause de la liberté et de la paix. Beaucoup d'entre eux obtiennent d'excellents résultats sur le plan des réformes sociales et des progrès économiques. Ce sont là des faits qui devraient prouver aux Nations Unies que les pays de l'Afrique non encore indépendants doivent se joindre sans plus tarder au cortège que forment les pays africains frères devenus des Etats souverains. En Afrique, le long des rives sud de la péninsule Arabique et ailleurs en Asie, il y a encore un nombre considérable de colonies, de territoires sous tutelle, de protectorats et de prétendues provinces d'outre-mer. Tous ces pays ont les yeux tournés vers l'ONU et attendent qu'elle prononce leur verdict.

46. Aujourd'hui, nous examinons l'adoption d'une déclaration solennelle visant à abolir le colonialisme et à accorder l'indépendance à tous les peuples colonisés du monde, sans exception. La continuation du colonialisme ne se justifie aucunement. Il s'agit là d'une notion périmée; elle était l'expression d'une mentalité réactionnaire à une époque où les colonisateurs s'arrogeaient le statut de maîtres et où les colonisés restaient dans l'ignorance des événements et des valeurs de la vie. On n'ignore plus ces valeurs désormais. La dignité et la fierté des nations et des individus leur font repousser l'idée d'un maître et d'un esclave. Les peuples comprennent maintenant que, si le colonialisme a contribué dans certaines zones, après des générations de captivité, au progrès et à l'avantage de certains territoires ou nations, il a surtout amené la misère et des souffrances dans bien d'autres pays.

47. La tragédie de Palestine n'est-elle pas l'exemple le plus affreux du colonialisme? N'était-ce pas en violation flagrante des règles de la justice, du droit et de l'honnêteté qu'après 30 ans de domination étrangère, les Arabes de Palestine aient été abandonnés à un sort fatal et qu'on ait usurpé leur territoire? Le colonialisme en Palestine a non seulement chassé les habitants légitimes et rompu l'intégrité territoriale du pays, mais y a encore installé un Etat étranger qui, chaque fois qu'une agression est prévue, se fait le complice d'une agression impérialiste. C'est par la faute de ce même Etat que le colonialisme est réintroduit en Afrique, chaque fois que ce régime veut repaître sous une forme camouflée.

48. Le colonialisme aurait pu mettre un terme à son histoire et quitter de nombreux pays dans l'enthousiasme plutôt qu'au bruit des coups de feu. En Algérie, les vies de dizaines de milliers d'habitants auraient été épargnées, si la France avait su entendre la voix de la raison et de la sagesse. En vérité, l'appel à la fin du colonialisme et la Déclaration d'indépendance de toutes les nations n'est pas un cri de vengeance, mais plutôt un appel à l'harmonie et à l'amitié entre les nations éprises de paix. Des relations amicales entre nations ne peuvent être établies que sur une bonne volonté et une confiance mutuelle qui excluent la méfiance et la suspicion. Combien heureuse serait l'existence, si les nations vivaient comme des sœurs et les forts soutenaient les faibles, si les riches aidaient les pauvres, si les pays développés prêtaient leur assistance à ceux qui ne le sont pas, et si cette aide, dont ces derniers ont besoin, était accordée sans aucune condition, sans aucune restriction!

49. Le joug écrasant du colonialisme a fait naître une nouvelle forme de nationalisme, qui veut rompre toutes relations avec les anciennes puissances colonisatrices et refuse toute aide qui pourrait être interprétée comme le retour à l'état de choses passé. C'est bien là une réaction naturelle, quand on sait comment a été menée la politique coloniale dans ces territoires. Si donc nous voulons développer parmi les nations, les nouvelles et les anciennes, les grandes et les petites, un esprit de coopération et de confiance, nous devons commencer par convaincre les grandes puissances qu'il leur faut renoncer à leurs idées de domination, de supériorité et d'exploitation.

50. Pour quelques petits Etats qui sont défavorisés et sous-développés ou qui viennent d'accéder à l'indépendance, il se peut que le maintien et la sauvegarde de cette indépendance s'avèrent être une tâche aussi difficile que son acquisition. Soucieux de s'acquitter de

leurs responsabilités et de faire face aux besoins de leurs ressortissants, ces pays ressentent la nécessité de demander une aide extérieure. Ils pourraient la recevoir soit de vieux amis, soit de nouvelles connaissances, mais, dans les deux cas, il leur faut se livrer à des calculs précis pour éviter de retomber dans l'ancienne orbite colonialiste ou, au contraire, de se trouver entraînés dans le tourbillon de la guerre froide. Face à des situations de cette nature, l'ONU ferait œuvre utile en accordant son aide à ces pays pendant une période de transition qui se prolongerait jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'assurer eux-mêmes leur avenir. Notons que, si c'est la pauvreté qui mène parfois un pays à la condition de colonie, on a cependant constaté que, dans tous les cas, les pays qui tombent sous la coupe des colons, même s'ils étaient riches auparavant, se retrouvent pauvres.

51. Il ne suffit pas, dans le monde actuel, de se débarrasser du système colonialiste dans ses formes militaires ou administratives. Certes, l'organisation du contrôle international et la mise en application des théories démocratiques ont offert des garanties appropriées par rapport aux anciennes méthodes impérialistes d'agression et d'occupation militaire. Mais le colonialisme a su prendre un nouveau visage pour affaiblir certaines nations ou les asservir d'une autre façon. Je veux parler du colonialisme économique par lequel on utilise et on exploite les ressources naturelles d'un Etat d'une façon telle que l'écoulement de ses produits et de ses marchandises est totalement tributaire des mesures économiques qui seront prises par l'étranger. Avec l'abolition du système colonialiste c'est, par conséquent, la mentalité colonialiste qui doit aussi disparaître; autrement, sous des formes et par des moyens divers, il continuera de représenter, pour le monde, de graves dangers.

52. La délégation de la Jordanie, en s'associant à un grand nombre d'autres délégations désireuses de soutenir un projet de résolution qui déclarerait la fin du système colonialiste et octroierait l'indépendance à tous les peuples dépendants du monde, est persuadée que l'adoption de ce texte constituerait la pierre angulaire sur laquelle se bâtirait la paix universelle.

53. L'indépendance et la liberté pour tous supprimeront les sources de friction internationale et mettront un frein aux rivalités et à la concurrence des grandes puissances entre elles, dont souffrent les petites nations. L'indépendance est un élément constructif. Grâce à elle, des dizaines de millions d'êtres humains, qui vivent encore dans le marasme, pourront produire et agir, conformément à leurs possibilités.

54. Pour mon pays, le Royaume Hachémite de Jordanie, l'indépendance est le moyen le plus sûr d'atteindre les buts les plus nobles. Elle lui permet, en effet, d'espérer parvenir aux objectifs ci-après: premièrement, utiliser son potentiel et développer ses ressources naturelles pour le bien-être de ses habitants et l'amélioration du niveau de vie; deuxièmement, progresser dans les domaines suivants: technique, enseignement, agriculture, commerce, industrie, santé publique, bâtiment, communications et dans d'autres domaines encore; troisièmement, développer chez l'individu un sentiment d'indépendance et de respect de soi-même qui lui permettra de devenir un citoyen actif, libre et responsable; quatrièmement, construire une société organisée et éclairée, guidée par la raison; cinquièmement, développer notre force nationale et politique en raffermissant l'unité arabe et la solidarité

nationale; sixièmement, enfin, défendre la paix dans notre région et la bâtir sur les principes de droit et de justice, et, dans ce but, ne pas ménager ses efforts pour décourager l'agression contre notre pays, que celle-ci revête la forme d'une invasion armée, d'une occupation militaire ou même d'une simple domination étrangère.

55. Il est en vérité agréable de voir que cette tribune de l'Assemblée générale de l'ONU à sa quinzième session soit la plate-forme d'où seront déclarées l'indépendance et la liberté de tous les peuples du monde. Puissions-nous espérer que le vote qui va intervenir constituera une nouvelle étape importante vers la fraternité internationale!

56. M. HASAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le présent débat revêt une importance spéciale pour notre organisation. Il intervient en effet au cours d'une session qui a vu l'admission à l'ONU de 16 nouveaux Etats africains qui, hier encore, étaient des colonies.

57. Nous nous joignons à eux aujourd'hui pour proclamer la fin du colonialisme. Conquérir et être conquis, tel a été le sort de tous les pays et de presque tous les peuples du monde au cours de l'histoire. Le progrès humain a atteint un stade où l'on considère comme fondamentalement injuste un système qui, pour une grande partie de l'humanité, est à l'origine de tant de souffrances. Le souvenir en est encore amer.

58. En écoutant les discours passionnés qui devaient ouvrir les portes de la liberté aux peuples qui vivent encore sous la contrainte, je suis parfois resté insensible. J'ai, en effet, vécu plus longtemps peut-être que certains de ces défenseurs des droits de l'homme qui ont pris la parole ces jours derniers, et je me prenais à penser à ce que l'histoire nous enseigne, à savoir que la liberté n'a jamais été acquise avec des mots. Vous voudrez bien me permettre d'évoquer ici un souvenir personnel; j'ai vu tomber autour de moi des milliers de mes compatriotes, massacrés en quelques heures parce qu'ils manifestaient contre une loi injuste que des maîtres étrangers avaient prescrite. Je fais allusion aux événements historiques de 1919, connus sous le nom de massacre de Jallianwala Bagh à Amritsar, ma ville natale. J'ai vu ce massacre alors que j'étais un tout jeune garçon, mais ce souvenir est marqué pour toujours dans ma mémoire. Pourtant, la lutte a continué et, après un holocauste pire encore, la liberté a été conquise.

59. Le Pakistan a été le premier des peuples assujettis d'Asie et d'Afrique à conquérir sa liberté. Le processus d'émancipation continue et nous souhaitons ardemment et de toutes nos forces qu'il se poursuive jusqu'à la libération du dernier esclave. Cette liberté, tout en effaçant l'amertume, a exalté ces sacrifices qui désormais illuminent notre histoire.

60. Les sacrifices que nous avons consentis nous ont appris à honorer et à estimer notre propre liberté et celle des autres; notre passé à l'ONU, où nous siégeons depuis 13 ans, montre que nous avons été constamment aux côtés du faible et de l'opprimé et que nous avons toujours pris position et combattu en faveur de la liberté de toutes les nations. On peut vérifier nos votes; nous en sommes fiers. Notre ligne de conduite a toujours été la même: servir la juste cause de la liberté.

61. Pour nous, la liberté nous est apparue comme le couronnement d'une longue lutte implacable. Aussi respectons-nous notre indépendance aussi profondément

ment que les souffrances qui l'ont précédée. La préserver, préserver chaque pouce de la terre bien-aimée qui est devenue notre patrie, c'est pour nous un devoir sacré; cet attachement nous apprend à respecter les sentiments de liberté et d'amour que les autres peuples du monde éprouvent pour leur propre patrie.

62. Ce débat sur le colonialisme, dont le mérite revient à une initiative de l'Union soviétique, est important en ce sens qu'il constitue la condamnation officielle du colonialisme, qu'il soit politique ou économique, paternaliste ou tyrannique; l'histoire l'enregistre avec tristesse, mais ne peut justifier un système qui n'est pas défendable. Les empires coloniaux ont été fondés par la force; au fur et à mesure que des régions nouvelles et de plus en plus vastes étaient ainsi asservies, il a cru pouvoir justifier son existence en disant combien il se préoccupait du bien-être des peuples assujettis. On se refusait à abolir ce système sous prétexte que les populations asservies n'étaient pas prêtes pour l'autonomie; dans leur propre intérêt, il leur fallait vivre sous la tutelle de peuples supérieurs. Le temps est désormais venu où l'on peut dire nettement la vérité: aucune nation n'a le droit d'en gouverner une autre, quel que soit le genre de vie que mène celle-ci. On reconnaît pleinement le droit qu'ont les peuples assujettis de décider de leur propre destin sans la protection ou l'intervention de quiconque. On ne saurait fonder sur d'autres bases les relations entre les peuples. L'expérience de ces 15 dernières années a clairement montré que les Etats avaient fait, dans tous les domaines, des progrès plus rapides à partir du moment où ils sont devenus indépendants. Leur prospérité s'est accrue, comme celle de leurs anciens maîtres.

63. L'ONU a accéléré le processus de l'accession à l'indépendance dans les territoires coloniaux. Le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination pour tous les peuples a été inclus dans la Charte en vue de la libération finale des territoires non autonomes. En vertu des dispositions contenues dans les Chapitres XI, XII et XIII de la Charte, l'ONU est finalement responsable de l'accession à l'autonomie de tous les peuples coloniaux. Chaque année, l'Organisation s'est penchée sur le problème des colonies, des territoires sous tutelle et sous mandat, de telle sorte qu'au cours de nos délibérations, les pays d'Asie et d'Afrique purent réclamer énergiquement l'indépendance de leurs territoires. Mais, bien que la liberté ait été accordée à plus de 40 pays au cours des 15 dernières années, le colonialisme n'a pas encore complètement disparu. On en trouve encore çà et là des vestiges, et, dans un certain cas, ces vestiges sont à l'origine de tragiques conflits. En tant que Membres de l'ONU, nous devons déployer tous nos efforts pour que le colonialisme capitule totalement et inconditionnellement. En agissant ainsi, nous ne ferons que mener à bien la tâche à laquelle nous sommes tenus, aux termes mêmes de la Charte.

64. L'ONU est fondée sur le principe de l'universalité, d'où elle tire sa plus grande force. Il est donc urgent de créer au plus tôt des conditions telles que tous les Etats épris de paix puissent participer à ses délibérations sur un pied d'égalité. L'admission, cette année, de 17 Etats a donné à l'Organisation une vitalité nouvelle, mais nous ne devons relâcher nos efforts que lorsque le colonialisme aura disparu des régions où il sévit encore.

65. Nous regrettons de devoir encore proclamer que tous les habitants de la planète possèdent un droit inaliénable à la liberté et à l'égalité; nous pensons cependant qu'une proclamation ferme et solennelle de tous les Membres de l'ONU accélérera l'accession à l'indépendance des territoires qui sont toujours soumis à un régime colonial. Ce sera une sorte de commandement moral qu'édictera cette assemblée et nous sommes convaincus de l'appui sans réserve que tous les Etats Membres sauront lui apporter. Nous sommes pleinement conscients de l'importance qu'il y a à rédiger cette proclamation, de telle façon que son interprétation ne puisse laisser planer aucun doute quant à sa véritable signification.

66. La fin du colonialisme doit être notre but, cela est incontestable; mais à quoi servirait-il donc de récriminer en pure perte? Ce qui importe au plus haut point, c'est de se préoccuper de l'avenir des pays nouvellement indépendants; cet avenir doit être façonné conformément à leurs désirs. Si l'accession à l'indépendance doit se réaliser dans la paix, il n'y a pas lieu d'envenimer les choses en introduisant dans ce débat des controverses et des discussions inopportunes.

67. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le projet de déclaration: il est fort bien rédigé. On peut être en désaccord sur certains termes, sur certaines formules ou sur certaines idées émises dans ce projet, mais on doit admirer la valeur littéraire de sa composition. Je suis certain que l'humanité sera reconnaissante à M. Khrouchtchev et à sa délégation pour la sollicitude dont ils font preuve à l'égard de l'émancipation de tous les hommes.

68. On nous a rappelé toutes les formes d'exploitation dont nous avons été les victimes, toutes les peines que nous avons supportées, toutes les afflictions dont chaque génération a hérité. C'est en quelque sorte comme si on rappelait à un homme qui a recouvré la santé après une longue maladie les dangers et les inquiétudes qui l'ont accompagnée. Un ami véritable doit au contraire l'aider à oublier ses tribulations et à remercier Dieu de lui avoir rendu la santé et l'espoir d'une longue vie.

69. Le projet de déclaration a pour but de maintenir présent à tous les esprits le souvenir des jours malheureux de la servitude; on a presque essayé de créer une sorte d'union des esclaves émancipés. Il appartient à cette assemblée et à l'ONU de décider si des pays nouvellement libérés ont vraiment intérêt à être de plus en plus conscients des abîmes que la race ou la couleur peuvent creuser entre individus, ou si, au contraire, il convient de s'attacher à mieux harmoniser leur rapports avec les pays plus développés dont ils ont tant besoin pour progresser sur le plan économique et social. A notre avis, nous sommes tous égaux, les grandes nations comme les petites, les hommes blancs comme les hommes de couleur. Notre valeur repose sur notre fierté, sur notre dignité, sur la conviction que nous avons de ne plus jamais connaître la servitude. L'insuffisance de richesses ne diminue pas la fierté et l'amour que l'on doit éprouver pour son pays. Dans un certain sens, si l'on veut agir de façon constructive, il faut créer entre tous les peuples la communauté d'intérêts la plus large. C'est essentiel si l'on veut ménager une transition sans heurt aux nouveaux pays qui quittent la dépendance pour entrer dans l'indépendance; il faut, pour cela, rester insensibles face à l'agitation et aux troubles qui



ont malheureusement gâché de nombreux transferts de pouvoir au cours de ces dernières années.

70. La délégation du Pakistan a le privilège d'être l'un des auteurs, avec 39 autres pays africano-asiatiques, du projet de résolution qui a été distribué en tant que document A/L.323 et Add.1 à 4. A la suite des éloquentes déclarations faites ici par d'autres représentants coauteurs du texte, et sur la base des observations que je viens de faire moi-même, ma délégation ose espérer que les termes de ce projet de résolution seront largement acceptés par cette assemblée. Bien que nous pensions que ces termes aient la valeur d'un axiome, il n'est peut-être pas superflu d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée qui n'ont pas parrainé le projet de résolution sur trois de ses dispositions.

71. Ces trois dispositions figurent aux paragraphes 4, 5 et 6 du projet de déclaration. Alors que les autres paragraphes énoncent les principes, ces trois paragraphes expriment certains impératifs qui doivent inspirer la politique mondiale actuelle.

72. Le paragraphe 4 demande qu'il soit mis immédiatement fin à toute action armée et à toute mesure de répression dirigées contre les peuples dépendants. Le paragraphe 5 exige que des mesures immédiates soient prises pour le transfert de tous les pouvoirs aux peuples des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle.

73. De peur que nos collègues ne puissent être enclins à penser qu'en n'assortissant ces impératifs d'aucun éclaircissement, nous aurions ainsi négligé les exigences qu'imposent la stabilité et la sécurité internationales, nous signalons les dispositions du paragraphe 6, qui prévoit une garantie contre toute tentative visant à porter atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale d'un pays.

74. En introduisant cette sorte de contrepois dans la structure de l'ensemble de notre projet de résolution, nous avons, je pense, montré clairement que nous n'avions pas l'intention de tolérer l'abus ou la déformation des termes de notre projet de résolution pour permettre par la suite à certain pays d'agrandir son territoire au détriment d'un autre. En recommandant ce projet de résolution aux membres qui n'en sont pas les auteurs, nous sommes, par conséquent, en mesure de leur donner l'assurance — du fond du cœur et sans la moindre équivoque — que cette déclaration ne sera pas utilisée à des fins d'expansion ou d'intervention dans les affaires intérieures des autres pays et qu'elle ne servira pas non plus à engendrer de nouveaux conflits encore insoupçonnés.

75. Notre but est de mettre fin aux crises et aux conflits. Notre objectif n'est pas d'encourager de nouvelles situations qui pourraient mettre en danger la paix du monde.

76. Enfin, je propose, au moment où nous siégeons ici pour tenter de mettre fin au colonialisme, de demeurer tous vigilants face à toutes les formes nouvelles de ce malaise. L'une de ces formes, que nous ne connaissons tous que trop bien, aura bientôt disparu. D'autres formes pourraient se manifester en d'autres occasions. Les plus sinistres seraient celles qui, laissant de côté l'emploi de la force, croitraient insidieusement, tenteraient de réduire à l'esclavage les cœurs et les esprits, les écarteraient de leur foi et de leurs traditions par des promesses qui ne sont jamais tenues.

77. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: En ces heures d'incertitude et d'angoisse que connaît l'humanité, c'est un vrai rayon de lumière que cette évolution irréversible en faveur de l'indépendance et de la liberté de tous les peuples. Cet éveil de la conscience patriotique chez des peuples soumis au régime colonial est bien là une compensation aux sacrifices et aux deuils nés au cours des dernières guerres mondiales. Il est tout autant réjouissant de voir que de grandes puissances, qui exerçaient leur influence sur de vastes territoires de l'Asie et de l'Afrique, ont su en prendre conscience.

78. Il ne nous appartient pas, à l'heure présente, de porter un jugement sur le phénomène qui a abouti à la constitution des empires, ni sur ses effets à l'égard de ce que les sociologues appellent la "transculture". Notre point de vue s'inspire du critère suprême de la dignité de la personne humaine, individuelle et collective, et, partant, du droit qu'ont tous les hommes de jouir de la liberté sous toutes ses formes, et notamment du droit de se grouper ou de s'associer en vue de former des entités collectives ou des nations. Il faut à ces collectivités, pour atteindre pleinement leur but, les organes juridiques dont disposent les Etats souverains.

79. Très justement, on a rappelé ici l'œuvre remarquable qu'a réalisée le Royaume-Uni en déclarant l'indépendance de tant de pays et, après que celle-ci a été affirmée, en établissant avec eux les liens d'amitié et de coopération, qui contribuent au renforcement de la paix du monde.

80. Il y a 10 ans, nous avons accueilli avec allégresse à l'ONU la grande République d'Indonésie, après qu'elle eut conclu des accords avec les Pays-Bas. Il est également juste de rappeler ici la politique récemment adoptée par la France, qui nous permet de compter désormais sur la présence des pays de la Communauté française; celle de Chypre, également, remarquablement située au carrefour de tant de civilisations, dont l'indépendance — acquise grâce à l'accord que l'ONU a suggéré — est le meilleur symbole de l'efficacité d'une coopération à l'échelon international. La Belgique, enfin, a décidé de donner au Congo (Léopoldville) son indépendance; ce pays, incorporé dans notre organisation, attend l'assistance qui lui permettra de consolider ses institutions.

81. Aux anciens liens de l'*imperium* doit aujourd'hui faire place une large et libre collaboration qui — comme le voulait le président Wilson — base l'amitié sur l'honneur et sur l'égalité.

82. Le mouvement libérateur dont nous sommes aujourd'hui les témoins n'est que l'épanouissement de la révolution qui s'est opérée sur nos continents à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. La liberté des peuples américains contenait le ferment et a servi d'exemple aux mouvements analogues qui ont eu pour théâtre les territoires d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, où de vieilles civilisations avaient précédé et influencé la culture occidentale. Nos libérateurs avaient exprimé de manière inégalable cet idéal qui souhaitait voir notre révolution s'étendre dans le monde pour former, grâce au concours de tous les peuples libres, une "fédération régie par un code de lois de valeur universelle basé sur le principe de l'égalité absolue, sans différence de race ou de couleur". Je tire cet extrait d'un document admirable, une lettre personnelle de Bolívar, en date



du 20 février 1826 et découverte par le grand historien du Libérateur, don Vicente Lecuna.

83. En ce qui nous concerne, nous Ibéro-Américains, les principes que l'on vient d'énoncer, visant la libre détermination, correspondaient aux plus nobles traditions de l'esprit juridique de l'Espagne. Les pays d'Europe, et, en particulier, l'Espagne et le Portugal, ont adhéré à une philosophie selon laquelle l'Etat se fondeait non sur le pouvoir, comme ce fut malheureusement le cas au cours du XIXème siècle, mais bien sur la justice. Les "behetrías" et les "cabildos" en Espagne, ainsi que les "cabildos" hispano-américains ou ibéro-américains, se considéraient comme les mandataires d'une souveraineté qui, étant donné la carence du monarque, leur revenait entièrement. La découverte de l'Amérique offre l'occasion à Francisco de Vitoria de proclamer — face à la terrible réalité que représentait l'empire de Charles Quint — l'obligation de respecter non seulement la propriété et la liberté individuelle, mais encore le gouvernement des populations aborigènes. Francisco Suárez, doctor admirabilis écouté et respecté de l'Europe entière, fonde la souveraineté sur le consentement des peuples gouvernés. Sa doctrine correspond par conséquent à celle qu'enseignent les sciences politiques d'aujourd'hui et dépasse tout ce que d'autres ont pu tenter à l'époque où parurent les œuvres de Suárez. Pendant la révolution américaine, notre enthousiasme à vouloir affirmer notre nationalisme fut enrichi par l'apport des valeurs spirituelles héritées de l'Espagne et du Portugal, apport qui donna à la révolution à la fois un sens moral élevé et une autorité indiscutable, sur le plan juridique.

84. Le projet de résolution présenté par les puissances africano-asiatiques [A/L.323 et Add.1 à 4] dont nous discutons en ce moment constitue le sommet de cette évolution historique. Le Pacte de la Société des Nations la laissait quelque peu présager, mais ce n'est que dans la Charte de San Francisco que ces principes ont été solennellement affirmés. Ce que l'on est convenu d'appeler l'esprit de San Francisco comportait deux éléments: paix dans la justice et proclamation de la liberté de tous les hommes et de tous les peuples. On a considéré, non pas comme un privilège, mais comme une responsabilité et une mission sacrée — celle de préparer de façon spéciale et inéluctable à l'indépendance — l'autorité qu'exerçaient certains pays sur des territoires qui, ni géographiquement, ni moralement, ne faisaient partie intégrante de la métropole. Les auteurs du projet de résolution ont bien fait de transcrire textuellement dans le préambule quelques passages de la Charte qui nous régit; ils ont encore mieux agi en se référant aux liens étroits qui unissent les libertés individuelles à la réalité de la souveraineté nationale. Les auteurs du projet ont fait nettement ressortir que la soumission et la domination d'un peuple par un autre, quelle qu'en soit la forme, quel qu'en soit le prétexte ou le motif, représentent aujourd'hui un péril pour la paix de l'humanité.

85. On pourrait dire que, d'une façon générale, le projet de résolution cadre avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Il implique simplement, pour la réalisation de ses desseins, la nécessité d'évoluer à un rythme plus rapide que celui que nous envisagions il y a 15 ans à San Francisco, à l'époque des grandes espérances. Ce désir d'un rythme accéléré s'explique, car le rythme du progrès humain, lui aussi, s'est depuis lors accéléré et parce que, par un tra-

gique contraste, nous avons vu aussi s'accroître les causes de conflits, de frictions et de différends qui nous font craindre une guerre de destruction universelle.

86. La proclamation de la liberté de tous les peuples ne peut et ne doit pas prendre un caractère individualiste incohérent, isolationniste, mais bien au contraire avoir un sens profond: celui de la solidarité, de la cohésion et de la coopération. La liberté ne saurait être sauvegardée que dans la compréhension et l'amour; elle ne peut se limiter à la conception étroite et rigide d'un particularisme chauvin. On ne saurait non plus interpréter les liens régionaux qui dérivent de la géographie, de l'histoire et des racines profondes de la culture de façon à les opposer au mouvement actuel qui va dans le sens de l'œcuménisme. Les peuples libres, non seulement par leur action naturelle, mais pour garantir leur propre existence, doivent nécessairement agir dans des sphères de solidarité toujours plus larges. La liberté suppose le choix spontané de moyens de vie et de culture; mais, par ailleurs, l'association qu'une longue vie vécue côte à côte a souvent favorisée ne doit pas garder inutilement les traces des rancœurs et des ressentiments du passé. Spinoza disait que celui-là seul lutte librement qui lutte avec amour. La conquête qui aboutit à l'indépendance nationale n'est pas née de la haine, mais d'un idéal de création et de coopération. Les peuples qui ont acquis leur liberté ont besoin, à l'instar des individus, d'une atmosphère de respect, d'amitié et d'assistance désintéressée. Nous avons la conviction que l'avènement de la liberté, en Asie et en Afrique, revêtira les aspects nobles et généreux qu'a présentés la conquête de la liberté en Amérique. Cette liberté, nous l'avons conquise contre la volonté de tous, selon les termes mêmes de Bolívar, et cependant nous avons su oublier les obstacles et les combats; nous avons voulu que notre patrie fût un foyer susceptible d'accueillir tous les peuples de la terre. Nous avons constamment recherché l'amitié et la coopération de ceux qui furent nos ennemis de longue date, mais nos nobles adversaires, ou avec ceux qui avaient été parfois de timides alliés, ou encore les spectateurs indifférents de nos combats. Cette attitude a permis d'établir des relations étroites entre l'Amérique et le reste du monde. Nous avons ainsi souligné, avec fierté, le sens universel de notre révolution et sommes persuadés qu'un même sentiment anime les pays africains et asiatiques.

87. Il y a une raison de plus pour qu'il en soit ainsi. A l'époque de notre indépendance, il n'existait aucune institution d'ordre politique pouvant prétendre représenter l'humanité. Nous avons élevé, lentement, obstinément, à Panama d'abord, au Congrès de Lima ensuite, dans les conférences panaméricaines enfin, l'édifice de notre organisation, qui se trouve être l'organisation régionale la plus ancienne et la plus complète. Mais les nations d'Afrique et d'Asie sont nées à la vie indépendante à l'ombre maternelle et protectrice de l'ONU. Celle-ci, défenseur vigilant des principes de la Charte, a veillé à ce que toutes les dispositions concernant l'autonomie soient respectées. Leur indépendance une fois conquise, ces nouvelles nations ont été accueillies chaleureusement par l'Organisation. Délaissant pour un moment les débats politiques, les problèmes du réarmement, et faisant taire les plus tragiques pressentiments, l'ONU s'est surpassée dans le domaine économique et en matière d'assistance technique pour préparer les peuples à

l'indépendance et, celle-ci une fois acquise, à la leur préserver. L'idéal de paix de notre organisation consistait aussi à pouvoir améliorer les niveaux de vie des peuples, en affectant à ce programme les sommes que l'on économiserait en limitant les armements.

88. Je suis convaincu que les peuples qui ont récemment accédé à l'indépendance considèrent l'ONU comme l'institution qui doit sauvegarder leur liberté et garantir leur progrès.

89. La grande espérance pour la paix du monde — je le dis avec une profonde conviction — c'est de voir les pays Membres de l'ONU et les nouveaux Etats qui se joindront à nous demain, tous animés d'un même esprit, rester rigoureusement fidèles aux principes de notre charte. Souhaitons que, tous ensemble, sans d'autres liens, sans d'autres alliances, sans d'autres engagements que la forme de coopération qui découle juridiquement de la Charte, nous sachions, avec une

dignité et avec un courage inébranlable, nous défendre contre toute influence étrangère, contre toute manœuvre ou jeu politique qui, en nous enlevant notre personnalité, ne ferait de nous que les simples instruments de la guerre froide! Nous sommes certains que, tous ensemble, avec enthousiasme, grâce à une miraculeuse union des âmes, nous saurons faire respecter les principes de la Charte, veiller à ce qu'ils soient strictement observés. L'avenir de l'ONU, je vous le dis, peuples amis — et je m'adresse également à ceux qui viendront demain — dépend strictement de l'union étroite de tous, grands et petits pays, pour créer l'atmosphère qui rende impérative et inévitable la coopération de tous, des faibles et des forts, des grands et des petits, dans le maintien d'un idéal de justice et de paix.

*La séance est levée à 12 h 30.*